

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2013

Nos réf : JD/MCR

Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle (arrivée à 19h50), MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel.

Excusés : PETIT Betty a donné procuration à AUDOUZE Yann,
GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian,
RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUD Mourad,
PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.

Absent : GIRARD Jean-Claude.

Monsieur Pierre KNEPERT, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Alain RENOUX** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 13 décembre 2012 n'appelle aucune observation. Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Orientations budgétaires 2013 – rapporteur Pierre KNEPERT

Rappel : afin d'équilibrer les comptes, des décisions modificatives n° 8 et 9 ont été rattachées à la séance du 13 décembre 2012 pour un montant de : **7 244 €**

Résultats 2012			- 367 256.16 €
Section de Fonctionnement			+ 198 379.72 €
Recettes		3 333 186.51 €	
Détail par chapitre			
Atténuation de charges	122 777.37 €		
Produits des services	194 088.43 €		
Impôts et taxes	1 601 127.19 €		
Dotations et participations	1 305 238.82 €		
Autres produits gestion	94 316.63 €		
Produits financiers	9.12 €		
Produits exceptionnels	15 628.95 €		
Dépenses			3 134 806.79 €
Détail par chapitre			
Charges caractère général	780 527.98 €		
Charges personnel	1 691 250.10 €		
Atténuations produits	42 969.41 €		
Autres charges gestion	408 958.30 €		
Charges financières	124 869.67 €		
Charges exceptionnelles	9 201.38 €		
Dotations amortissements	77 029.95 €		
Section d'Investissement			- 565 635.88 €
Recettes		633 807.25 €	
Détail par chapitre			
Dotations	277 888.23 €		
Subventions	240 504.00 €		
Annula° mandats E. Centre	38 385.07 €		
Amortissements	77 029.95 €		
Dépenses			1 199 443.13 €
Détail par chapitre			
Dotation TLE	5 630.70 €		
Rbt emprunts	305 017.62 €		
Travaux	888 794.81 €		
Reports (n-1) 2011 (reprise des résultats)			+ 549 803.07 €
Section de fonctionnement		+ 452 732.43 €	
Section d'investissement		+ 97 070.64 €	
EXCEDENT BRUT			+ 182 546.91 €

Restes à réaliser (dossiers engagés)			- 10 475.00 €	
Dépenses		65 740.00 €		
Taxe d'aménagement	6 860.00 €			
Opération façades	6 990.00 €			
Acquisition terrains	9 165.00 €			
Mobilier	3 750.00 €			
Cimetière	3 410.00 €			
Fontaines	2 785.00 €			
Travaux bâtiments	32 780.00 €			
Recettes		55 265.00 €		
FCTVA	55 265.00 €			
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012 à percevoir			+ 70 190.00 €	
Subventions école C.Radreau	Conseil général 14 990.00 € PMA 36 400.00 € Fonds parlementaires 5 000.00 €	56 390.00 €		
Subvention école Champerriet	Conseil Général pour toiture	13 800.00 €		
EXCEDENT NET			+ 242 261.91 €	
PROPOSITIONS 2013		Reprise excédent net	+ 242 261.91 €	
Section de fonctionnement (ne couvre pas le remboursement de capital ?)				
	Recettes	3 117 700.00 €		
	Dépenses	3 117 700.00 €		
Section d'investissement			-118 110.00 €	
	Recettes connues	163 390.00 €		
Amortissement	77 000.00 €			
FCTVA	40 000.00 € + 16 390 € (reliquat 2012) = 56 390.00 €			
Taxe d'aménagement	30 000.00 €			
	Dépenses connues	281 500.00 €		
Taxe d'aménagement	15 000.00 €			
Reversement PMA				
Rbt capital emprunts	266 500.00 €			
Excédent			+ 124 151.91 €	
Somme retenue pour l'investissement : (arrondi)			0.00 €	
Emprunt			200 000.00 €	
TOTAL			200 000.00 €	
Renouvellement ligne de crédit par le biais du prêt relais				
LISTE DES INVESTISSEMENTS 2013				
		PROPOSITIONS RETENUES POUR 2013		
Dénomination	Montant listé TTC	DEPENSES	RECETTES	Observations
Réhab Ecole du Centre		Se reporter au budget annexe		
Acquisition foncière	55 000.00 €	55 000.00 €		
Classement voirie	15 000.00 €	15 000.00 €		
Eclairage public	15 000.00 €	10 000.00 €		
Opération façades	6 000.00 €	6 000.00 €		
VOIRIES :				
Radars pédagogiques	6 000.00 €	6 000.00 €		
Rue du Bois Joli suite à grêle	37 700.00 €	37 700.00 €		Mur soutènement PAGE
BATIMENTS :				
Ecole F. Dolto - Préau	23 000.00 €	23 000.00 €	6 670.00 €	Sub Conseil Général
Cimetière Monument :				
Cavernes	6 000.00 €	4 800.00 €		Devis 4 800.00 €
Monument	16 300.00 €	16 300.00 €	5 300.00 €	ONAC = 1 000€/ SOUVENIR FRANÇAIS = 2 700 €/ UNC = 1 000 €
Véhicules :				
Jumper ou tondeuse	20 000.00 €	20 000.00 €		
Fontaines :				
Pompe Place centrale	2 500.00 €	2 500.00 €		
TOTAUX	202 500.00 €	196 300.00 €	11 970.00 €	
Montant proposé par la Commission		196 300.00 €	11 970.00 €	
Liste pour le fonctionnement 2013				
Local pétanque éclairage pistes	600.00 €	600.00 €		
La Poste régulation chauffage	1 500.00 €	1 500.00 €		
F. Dolto : la Ferme – chauffage	2 800.00 €	2 800.00 €		
accueil péris				
Porte appartement				
Mairie Isolation salle conseil	2 600.00 €	2 600.00 €		

BUDGETS ANNEXES :• **13 LOGEMENTS CENTRE**

Section de fonctionnement		Section d'investissement Exercice 2012	
Recettes	0	Recettes	Dépenses
Dépenses	0	491 200.00 €	51 842.44 €
		RESTES A REALISER 2013	
		392 219.00 €	829 077.00 €

• **BATIMENTS LOCATIFS : GENDARMERIE**

Section de fonctionnement Exercice 2012		Section d'investissement Exercice 2012	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
294 987.00 €	290 298.72 €	0	2 288.24 €
Excédent = 4 688.28 €		Déficit = 2 288.24 €	
Excédent 2012 = 2 400.04 €			
Reports ex 2011	Excédent 2011 = 16 377.00 €		
		Pour BP 2013	19 377.04 €

• **BOIS**

Section de fonctionnement Exercice 2012		Section d'investissement Exercice 2012	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
21 399.42 €	34 321.48 €	4 085.20 €	6 695.60 €
Déficit = 12 922.06 €		Déficit = 2 610.40 €	
Déficit 2012 = 15 532.46 €			
Reports ex 2011	Excédent 2011 = 83 471.00 €		
		Excédent Pour BP 2013	67 938.54 €
Dépenses		Recettes	
Provision travaux arboretum	75 000 €	Affouage	9 000 €
Cotisations	150 €	Vente de bois	9 000 €
Travaux de sylviculture	6 000 €		
Frais de gardiennage	2 500 €		
Divers	260 €		

Le débat est ouvert.

Pierre KNEPERT : « L'année 2012 a été une année d'investissements conséquents : école Claire Radreau, réfection toitures, remplacements chauffage, voirie.

Les travaux supplémentaires (83 000 €), l'attente de subvention en 2013 (56 000 €), le fond de compensation TVA en 2014 (133 000 €), nous obligent à revoir à la baisse nos prévisions.

En conséquence, l'investissement 2013 sera réduit au minimum, recours à un emprunt de 200 000 € ; rappelons qu'en 2012, il n'y a pas eu d'emprunt et qu'en général, après une année de fort investissement, une pause d'une ou deux années s'avère indispensable.

Dans les propositions 2013, l'excédent de 124 151 € est injecté en section de fonctionnement. »

Agnès TRAVERSIER : « L'excédent net + 242 261,91 € est insuffisant pour couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le volume d'heures de déneigement est-il inclus dans les propositions "dépenses de fonctionnement" ? »

Dalila FONTAINE : « Prévision d'1 ou 2 radars, 6 000 € est le prix d'un radar »

Pierre KNEPERT : « Attendre l'étude du marché, la somme prévue reste figée voire à la baisse selon les offres »

Agnès TRAVERSIER : « Les dépenses de fonctionnement sont prévues à la baisse »

Pierre KNEPERT : « Oui »

Dalila FONTAINE : « Budget "Bois", sollicite des explications quant aux travaux arboretum 75 000 € »

Mourad MAKSOUD : « Le projet est éligible à une subvention du Conseil Général en 2014 donc report. La somme indiquée est une provision »

Le débat est clos.

Monsieur le Maire souhaite que les membres s'expriment par un vote :
17 voix POUR, 08 ABSENTIONS, 0 voix CONTRE.

II – Modification Règlement Intérieur du Conseil Municipal – rapporteur Pierre KNEPPERT

Le compte-rendu du Conseil Municipal sera transmis aux Conseillers Municipaux qui ont communiqué leur adresse e-mail, le règlement intérieur sera donc modifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie l'Article 26 page 12 de son règlement intérieur.

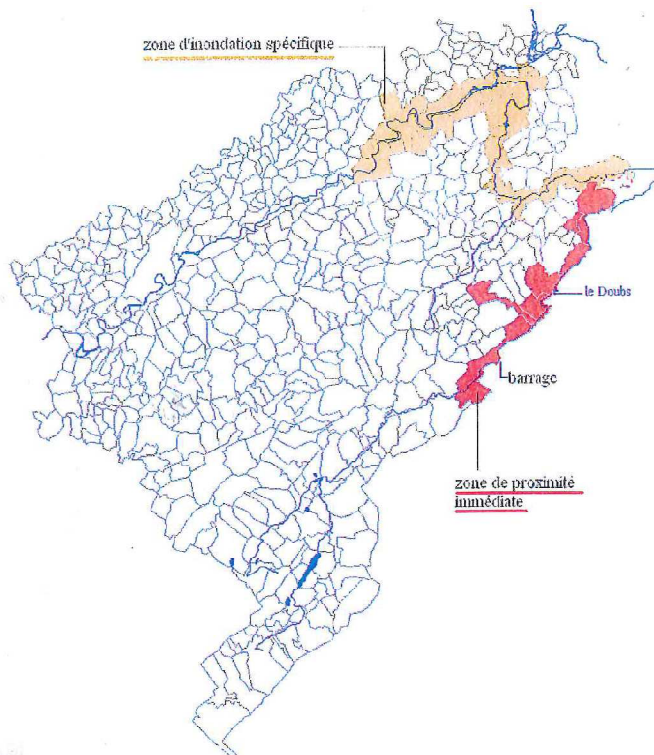
III – Plan Particulier d'Intervention – Barrage du Châtelot – rapporteur Pierre CLAUDON

La loi n°2004-811 du 13 août 2004, loi de modernisation de la sécurité civile, prévoit que l'organisation des secours revêtant une ampleur ou une nature particulière fasse l'objet, dans chaque département, d'un plan dénommé plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Ce plan est composé d'un volet « dispositions générales » applicables en toutes circonstances et des « dispositions spécifiques » propres à certains risques.

Les décrets n°92-997 du 15 septembre 1992 et n°2005-1158 du 13 septembre 2005, imposent que les ouvrages hydrauliques qui comportent un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à 15 millions de m³, et un barrage ou une digue d'une hauteur d'au moins 20 mètres au-dessus du point le plus bas du sol naturel, fassent l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Le barrage du Châtelot, avec une hauteur de 74 mètres sur fondation et un volume d'eau retenue de 20,6 millions de m³ à la cote maximale en exploitation normale (716 msm), répond à ces critères.

Zones d'application du PPI



• L'alerte – Les différents niveaux de vigilance et de danger :

L'harmonisation entre les directives suisses et françaises induit la définition d'un niveau de vigilance et de 3 niveaux de danger :

- 1- **Surveillance renforcée** : niveau de vigilance intégré en harmonisation avec la législation suisse.
L'exploitant place le barrage en état de surveillance renforcée lorsque **la hauteur de la retenue atteint 716,90 msm** (unité altimétrique suisse) avec un débit de sortie du lac des Brenets supérieur à 300 m³/s.
- 2- **Vigilance renforcée** (ou niveau de danger **UNE** selon l'échelle de danger suisse) :

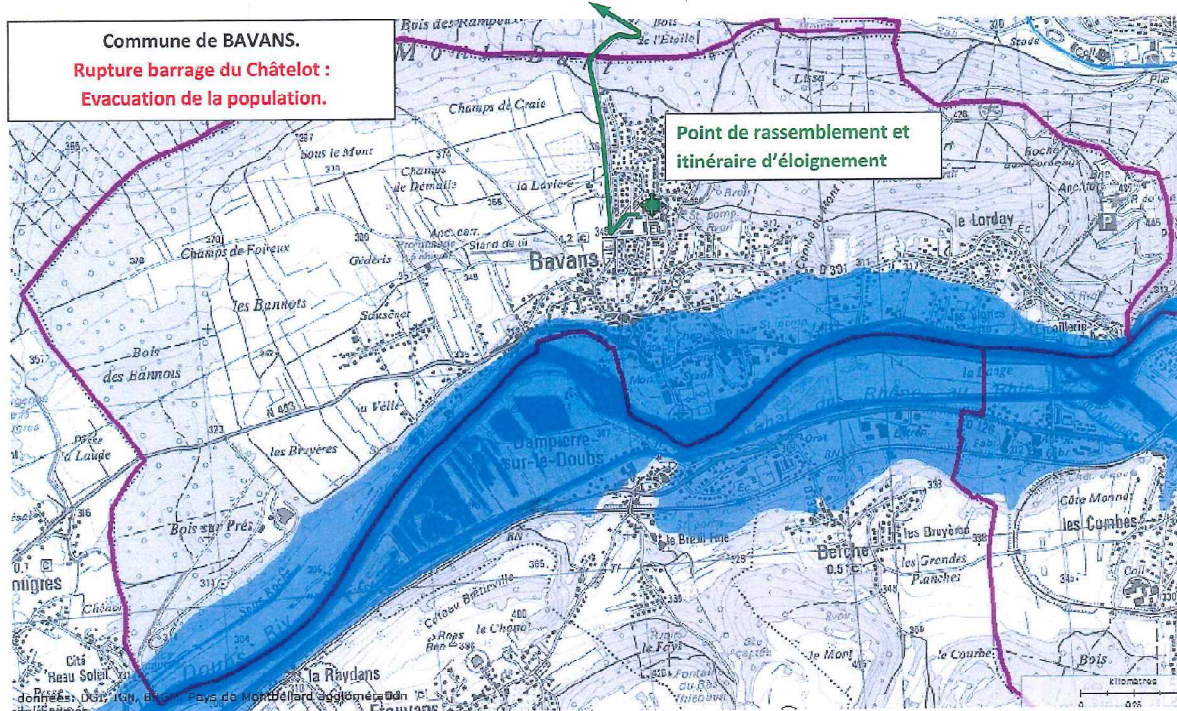
L'exploitant place le barrage en état de vigilance renforcée :

- en cas de crue, dès que le niveau de la retenue atteint **717,50 msm** avec un débit entrant supérieur à 400 m³/s ou que **la cote de 718,80 msm risque d'être atteinte dans un délai de 32 heures**,
- en cas de constatations de faits anormaux susceptibles de compromettre la tenue de l'ouvrage.

Nb : le préfet (ou les autorités suisses) peut placer le barrage en état de vigilance renforcée dans les situations prévues à l'article 2 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 (mesures de sécurité nationale) et celles prévues par les textes suisses.

- 3- **Préoccupations sérieuses** (ou niveau de danger **DUO** selon l'échelle de danger suisse) :
L'exploitant place le barrage en état de préoccupations sérieuses :
 - en cas de crue : lorsque le niveau de la retenue atteint **718 msm** ou que la cote de **718,80 msm** risque d'être atteinte dans un délai de **20 heures**.
 - lorsque le comportement de l'ouvrage a tendance à s'aggraver.
- 4- **Péril imminent** (ou niveau de danger **TRE** selon l'échelle de danger suisse) :
L'exploitant place le barrage en état de péril imminent :
 - lorsque l'exploitant estime qu'il n'a plus le contrôle de l'ouvrage,
 - en cas de crue, lorsque le niveau de la retenue atteint la cote de **718,80 msm**.
- 5- **Fin de l'alerte** : par message radio.

- **Le plan :**



Yann AUDOUZE : « La zone bleue est impressionnante »

Marcel MOUHOT : « Ce plan existait »

Pierre CLAUDON ET Pierre KNEPERT : « Modernisation du système. Comment se comporte la population face à une telle situation ? Application du plan de sauvegarde communal »

IV – Dérogation rythmes scolaires – rapporteur Christine MORENO

Compte-rendu de la réunion de Commission élargie « Petite enfance – Vie scolaire – Jeunesse » du 28 janvier 2013 : cette réunion avait pour but d'échanger les diverses informations et de partager le questionnement sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- **Mot d'accueil de Monsieur KNEPERT, Maire**
- **Tour de table**
- **Préambule :**

26 janvier 2013: parution au Journal Officiel du décret N° 2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Extraits : « Le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes. L'organisation de la semaine de chaque école du département est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire. Le texte prévoit également la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC) en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT) ; l'organisation générale de ces APC est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale sur proposition du conseil des maîtres.

Entrée en vigueur du projet à la rentrée 2013 ; toutefois le Maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, le report de l'application du présent décret à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

En résumé, il incombe aux collectivités territoriales la préparation et la mise en place d'un PEDT en y associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'état concernées (éducation nationale, sport jeunesse...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

• **Débat**

Enseignantes école maternelle :

- A ce jour nous manquons encore d'informations.
- Pourquoi imposer à des enfants de 3 à 5 ans les mêmes rythmes que des enfants de 6 à 11 ans : les besoins ne sont pas les mêmes (en exemple la sieste de l'après-midi ...).
- Pourquoi imposer à de très jeunes enfants de se lever 5 jours consécutifs de bonne heure ?
- Ne nous précipitons pas. Il serait préférable d'attendre 2014.

Enseignantes écoles élémentaires :

- La nouvelle organisation équivaut à un alourdissement de la semaine de travail, plus la coupure du mercredi, et ne garantit pas un allègement de la journée, ce qui semble contraire aux objectifs fixés.
- Concernant la prise en charge des enfants jusqu'à 16h30, on a un manque d'information... les familles auront-elles le choix quant à la participation aux activités proposées et à l'accueil mis en place par la collectivité ?
- Problème des APC prévues 1 heure par semaine s'adressant à des enfants ciblés, comment coordonner avec le PEDT ?
- Problème d'homogénéité avec les communes avoisinantes ! A-t-on vraiment le choix entre le mercredi et le samedi (sachant que les dérogations pour le samedi sont à argumenter solidement) ?
- Plus de difficultés pour les remplacements, le RASED, et la CLIS.
- Problème de locaux : utilisation des salles de classe pour l'accueil périscolaire, alors que les enseignants y passent du temps après les cours.
- Différentes expériences sur une semaine de 5 jours ont donné des résultats plus que mitigés.
- Ne serait-il pas plus judicieux d'équilibrer le rythme en prenant sur les vacances scolaires ?

Parents d'élèves :

- La semaine de 5 jours sera trop fatigante pour les enfants.
- Il y aura plus d'absentéisme surtout en maternelle où des parents feront le choix de ne pas scolariser les petits le mercredi matin.
- L'accueil des ¾ heures après ou avant les cours sera-t-il gratuit ?
- Qui sera responsable des enfants pendant cet accueil ?
- Les vacances d'été sont trop longues et on n'y touche pas !

Municipalité :

- Obligation de mise en place d'un projet éducatif territorial.
- La municipalité sera responsable des enfants en hors temps scolaire.
- Problème d'encadrement : même si les normes en matière d'encadrement sont revues (1 animateur pour 18 élèves en élémentaire et 1 animateur pour 14 en maternelle), il nous faudra 21 personnes pour accompagner l'ensemble des enfants et cela pour 1 heure par jour.
- Coût minimum estimé pour la commune : 70 000 €. Même si la commune bénéficie d'aides financières, celles-ci seront loin de couvrir les dépenses et ne seront que temporaires.
- Problème de locaux si nous devons accueillir l'ensemble des enfants.
- Temps de 45 mn semble court pour mettre en place des activités (transfert des enfants, mise en place pour l'action...)
- Nécessité de mobiliser les associations sportives et culturelles.
- Il manque encore des précisions sur les obligations de chacun et sur les moyens mis en œuvre pour l'application de ce décret.
- L'Association des Maires de France a déjà réagi et demande des modifications et adaptations.
- Il nous est impossible de mettre en place un tel projet en 6 mois.

• **CONCLUSION**

Compte tenu des remarques de chacune des parties, des difficultés que nous rencontrerons quant à la mise en place d'un tel projet pour la rentrée 2013, les membres de la Commission demandent au Conseil Municipal de se positionner sur une demande de dérogation pour une application du décret à la rentrée 2014.

Un groupe de travail sera mis en place avec la participation de parents et d'enseignants, l'AGASC... Pour notre première réunion, nous ferons appel aux équipes d'appui qui seront constituées par les services académiques.

Yann AUDOUZE : « Belle chose de demander une dérogation. Beaucoup d'interrogations : coût pour les parents ou gratuité, encadrement »

Christine MORENO : « Le temps de la réflexion est nécessaire, le rythme de l'enfant est différent selon son âge. Nous laisser le temps de faire une enquête auprès des parents. Équité pour l'ensemble des enfants. Proposer des activités de qualité.

Pierre KNEPPERT : « Trois communes sur 29 repartiraient dès septembre 2013. Interrogations sur cette application : du tissu associatif, du Conservatoire de Musique »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une dérogation pour une application du décret précité à la rentrée 2014.

V – Avenir du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)

– rapporteur Pierre KNEPPERT

Vœu présenté :

Pérennité des aides alimentaires de l'Union Européenne : une nécessité vitale pour des millions d'Européens.

Voté en 1987 par les institutions européennes, ce Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD), d'aide alimentaire européenne coûte seulement 1 € par Européen et par an, et permet – depuis plus de 25 ans – d'assurer les besoins vitaux alimentaires de plus de 18 millions de personnes en grande difficulté.

En cette période de crise financière et économique aggravée où la flambée des prix agricoles et des prix à la consommation rendent inaccessibles à des dizaines de millions d'Européens des produits alimentaires de première nécessité, la disparition du PEAD n'est pas à exclure dans les prochaines années.

Cette menace est intolérable, de nombreuses associations dénoncent d'ailleurs « cette Europe qui sauve les banques et qui ne tend pas la main à ses pauvres ».

En France, la refonte du PEAD signifierait 130 millions de repas en moins en un an pour notamment les quatre associations que sont la Fédération Française des Banques Alimentaires, le Secours Populaire, la Croix Rouge et les Restos du Cœur ; mais aussi pour les milliers d'autres associations qui agissent localement notamment le Secours Catholique et Entraide Protestante. Ce qui représente 23% à 50% de l'aide du PEAD pour la distribution des denrées alimentaires.

Comment cette Europe qui se donne pour objectif la réduction de 20% de la pauvreté d'ici 2020, pourrait-elle acter, à terme, la suppression du PEAD ?

Les pouvoirs publics ne doivent pas arrêter l'aide européenne alimentaire alors qu'un nombre croissant de familles de l'Union bascule dans la pauvreté. Aujourd'hui, ce sont 116 millions de citoyens européens qui sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parmi eux, ce sont près de 40 millions d'hommes et de femmes qui souffrent de privation matérielle aiguë.

Marcel MANIAS : « Tout est dit ! »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement d'agir au sein de l'Union Européenne pour exiger de l'aide alimentaire et la revalorisation de son montant.

VI – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « FINANCES - PERSONNEL »

séance du 07 février 2013 - rapporteur Pierre KNEPPERT ↻

1) Orientations budgétaires 2013

Reporté §I.

2) Personnel

- Dossier promotion interne (avis de la Commission Administrative Paritaire) suite à examen professionnel :

- 1 Agent de maîtrise service « Bâtiments Hygiène Sécurité ».

- Dossier avancement de grade (avis de la Commission Administrative Paritaire) :

- Attaché principal,
- Ingénieur principal,
- Adjoint administratif principal de 2° classe : 1 agent CCAS,
- Adjoint administratif principal de 1° classe : 1 agent Commune,
- Adjoint technique principal de 2° classe : 3 agents Ateliers,
- ATSEM principal de 2° Classe : 2 agents Multi-accueil « Les Tourtereaux ».

Agnès TRAVERSIER : « Sollicite le chiffrage des augmentations, baisse des dépenses de fonctionnement, le budget du personnel est important »

Pierre KNEPPERT : « J'assume le fait d'avaliser les avancements et que les agents arrivant en fin d'échelle puissent bénéficier d'une augmentation, ça me semble normal. Je me refuse à apporter un quelconque blocage, je vous rappelle le gel de l'indice. Quant au chiffrage, je ne l'ai pas en ce moment, tu aurais dû me le réclamer en même temps que la liste des avancements depuis 2008 »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a des postes qui ne changent pas »

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 04 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, ont émis un avis favorable à ces changements de postes.

- Travail sur le lissage des 35 heures sur l'ensemble des services : le travail se poursuit, les propositions d'horaires seront divulguées auprès du personnel, ensuite soumises pour avis au Comité Technique et au Conseil Municipal.

Agnès TRAVERSIER : « Chaque Conseiller a reçu un tract de FO, je passe sur la procédure. Pourquoi cette décision : supprimer les RTT ? »

Pierre KNEPERT : « L'objectif est d'unifier les services, même traitement pour tout le personnel, le travail est en cours, avec la possibilité pour tous les agents de tous les services d'avoir un crédit d'heures complémentaires »

Agnès TRAVERSIER : « Alors pourquoi ? cela revient au même »

Pierre KNEPERT : « Non, des agents sont à 35 heures et ne bénéficient pas de RTT, au sein d'un même service, et ce n'est pas normal »

Agnès TRAVERSIER : « Pour la halte-garderie, l'amplitude horaire est longue »

Christine MORENO : « Changer les habitudes demande du temps. Un nouvel emploi, c'est faisable, avec en plus une certaine souplesse »

- Diminution d'horaires pour un poste de 27 h à 24 h : dossier soumis pour avis au Comité Technique.

Dalila FONTAINE : « L'agent est d'accord ? »

Pierre KNEPERT : « Oui, je l'ai reçu »

- Demande d'un congé bonifié : octroi des congés du 24 juin au 26 juillet 2013 pour l'agent concerné, possibilité d'un transport pour aller et retour, congés supplémentaires étudiés à chaque demande.

- Formation professionnelle : prise en charge des frais de transport soit 180 €.

- Point sur les arrêts maladie ; le passage pour 5 agents en demi-traitement, 2 agents en accident de travail, une demande de reconnaissance en maladie professionnelle.

→ COMMISSION « GROUPE DE REGULATION SOCIALE »

séances du 10 décembre 2012 et du 21 janvier 2013 - rapporteur **Jocelyne MERAUX** ↻

Les comptes-rendus sont remis aux membres pour information.

→ COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE »

séance du 29 janvier 2013 - rapporteur **Pierre CLAUDON** ↻

Dossier accessibilité voirie et ERP

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 01/01/2015.

Bilan des diagnostics réalisés :

- Accessibilité voirie : réalisé dans le cadre d'un groupement de commande initié par PMA et confié au groupement STC/CECIAA, la mission d'expertise porte, dans un périmètre bien défini (accès aux principaux établissements publics), sur les déplacements des personnes handicapées ou en situation de handicap.

Le taux d'accessibilité pour notre commune est de 41% sur un maxi possible de 75% compte tenu de la pente de certaines rues.

- Accessibilité ERP : le diagnostic est nécessaire pour 4 ERP. Il a été réalisé par la société SOCOTEC.

Espace DOLTO : 5 écarts vis-à-vis de la réglementation ont été relevés.

La Ferme : 1 écart vis-à-vis de la réglementation.

Salle omnisports : 4 écarts vis-à-vis de la réglementation.

Salle polyvalente : 7 écarts vis-à-vis de la réglementation ;



Marcel MOUHOT : « La Place des Egreyottes est impactée alors que les travaux sont terminés ; comme vient de le rappeler **Agnès TRAVERSIER**, la loi est de 2005, les techniciens chargés du dossier auraient dû en tenir compte »

Pierre CLAUDON : « Oui, ils sont censés connaître la loi »

Marcel MANIAS : « Il serait souhaitable de remonter l'affaire à PMA sur le principe »

Compte-rendu de la réunion des jardins familiaux du 23 novembre 2012

A noter une forte participation des jardiniers (15 présents).

- Bilan de la visite par la Commission des jardins : d'une manière générale, les parcelles sont bien entretenues, on constate cependant que plusieurs parcelles n'ont pas ou peu été cultivées et deux présentent un entourage peu esthétique. Rappel du règlement.

- Renouvellement des contrats : trois parcelles sont rendues disponibles et deux nouveaux jardiniers se portent acquéreurs. Un jardinier qui a peu entretenu sa parcelle ne donne pas de nouvelles, il sera contacté. Il reste donc une (voire deux) parcelle disponible.
- Point sur les acquisitions en cours des terrains LELACHE que certains jardiniers exploitent et des suites à donner quand la commune sera définitivement propriétaire.

Compte-rendu de la réunion du SYGAM du 12 décembre 2012, principaux points abordés

- Désignation d'un nouveau délégué syndical pour la commune d'Hérimoncourt suite à la démission d'un conseiller municipal délégué.
- Débat sur les orientations budgétaires : budget présenté en équilibre à 98 060 €.
- Consulté sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : le SYGAM émet à l'unanimité un avis favorable.
- Point sur la desserte en gaz naturel des communes d'Allenjoie et Brognard :
Côté Brognard, les travaux programmés par GRDF en 2013 permettront de réaliser l'extension du réseau jusqu'au centre du village.
Côté Allenjoie, une extension sur 560 m du réseau depuis Technoland 2 permettra d'atteindre les premières habitations. Ces travaux sont programmés par GRDF à partir de décembre 2012.
- Présentation des résultats de l'audit de contrôle de concession 2012 (exercice 2011).

Plan Particulier d'Intervention du barrage de Châtelot (PPI) (voir § III)

Vente d'une parcelle communale à deux propriétaires rue du Puits

M. et Mme BRICHOUX (au n° 2) et M. et Mme DUFOUR/GUILLIEN (au n° 4) souhaitent acquérir comme terrain d'aisance, la pointe de terrain communal située au droit de leurs propriétés. Le Conseil Municipal réuni le 24 mai 2012 avait, à l'unanimité, émis un avis favorable à cette vente. Il restait cependant à procéder à un découpage et bornage de la parcelle communale pour déterminer les surfaces acquises par chaque riverain. Le prix de vente était entendu à 20 €/m² et les frais à la charge des acquéreurs. Il en résulte :

Pour M. & Mme BRICHOUX : parcelle AC 808 0a46 920 €.
 Pour M. & Mme DUFOUR/GUILLIEN : parcelle AC 807 0a71 1420 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette vente.

Arrêté de limitation de vitesse sur la RD 663

A la demande de PMA, pour sécuriser les traversées piétonnes dans le cadre de la piste cyclable, la Commission propose de déplacer la limitation « 50 km/h » vers le n° 73 Grande Rue entre la rue Sous-Roche et sa position actuelle. Une réflexion est à mener avec le département pour le tronçon hors agglomération entre Bart et Bavans.

Autorisations des Droits du Sol

Du 12 novembre 2012 au 1^{er} janvier 2013 : 14 déclarations préalables et 5 demandes de permis de construire.

→ COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »
 séance du 28 janvier 2013 - rapporteur Christine MORENO ➤ (Voir § IV)

→ COMMISSION « COMMUNICATION »
 séance du 18 décembre 2012 - rapporteur Jocelyne MERAUX ➤

Revue municipale 2013

Plan définitif :

1. Edito du Maire,
2. Budget,
3. Mouvement de personnel,
4. Transformation du paysage urbain,
5. Dossier « culture et animation »,
6. Actions et réalisations 2012,
7. Dossier « Les Bavonais qui font l'actualité »,
8. L'associatif,
9. A votre service,
10. Le mot de l'opposition.

Report d'un mois pour la distribution finale.

Site internet

- Une personne a été embauchée à PMA pour s'occuper de toute la partie web. Nous devrions avancer sur notre projet dès le début de l'année.

- Rencontre avec la responsable de la restauration-périscolaire. Les onglets restauration-périscolaire et multi-accueil vont être considérablement modifiés. De nouvelles rubriques vont voir le jour et beaucoup plus d'informations seront publiées. En page d'accueil, un espace sera dédié spécialement à ce service dans le but d'informer les familles et de mettre en avant les nombreuses actions menées.

Divers

- Rencontre avec le lieutenant SIROT en gendarmerie suite à sa demande. Un plan de communication va être mis en place de façon à informer les Bavanais environ 4 fois par an sur différents sujets.
- Réduction des coûts : suite aux réponses positives de tous les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil Municipal sera dorénavant envoyé par mail à tous les membres.
- Collaboration avec PMA / service du Patrimoine pour l'édition de la plaquette « Saison culturelle au fort du Mont-Bart ». Les événements de la commune de Bavans y seront intégrés (course pédestre, journées du patrimoine, etc...). Demande faite à PMA pour recevoir 1 750 exemplaires de cette plaquette de façon à la distribuer aux administrés.
- Plan de ville : en cours. Après signature d'une convention, avons reçu un plan des services de PMA qui va nous servir comme base de travail. Le service communication et les services techniques apportent toutes les modifications de façon à matérialiser les lieux importants pour la population et à apporter les informations nécessaires à tous.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

**→ COMMISSION « CULTURE - ANIMATION » séances du 28 décembre 2012 et du 05 février 2013
- rapporteur Carole PARRAIN ↻**

Divers

- Date retenue pour le Marché Paysan de PMA : 23 août 2013.
- Date retenue pour le Carnaval : 16 mars 2013 – Partenariat avec la Maison Pour Tous – Thème « Le métier ».
- 26/01 : remise des récompenses « Maisons illuminées et décorées » en mairie.
- 26/01 : représentation théâtrale avec la troupe « Verdure » d'Ecot, pièce intitulée « Ainsi soit-il » ; environ 90 personnes, belle soirée.
- 09/02 : troupe « Oïwah » a proposé « Ma femme est folle ».
- Demande de représentation pour les Chandelnans et leur spectacle chanté « Un pastiche sinon rien » ; il ne reste que le 28 septembre 2013 pour un samedi, sinon en janvier 2014. Attente de réponse.
- Courrier fait aux forains pour ceux inscrits en leur précisant que la municipalité ne s'engage pas dans des frais de gardiennage vu le nombre de forains présents, et en leur rappelant les dates de leur engagement ; un deuxième courrier envoyé aux forains qui étaient présents à Bavans en 2004 et dont on n'a plus de nouvelles.
- Fleurissement : nous n'inscrivons pas la commune au concours « Village fleuri » pour 2013.
- Illuminations : travail satisfaisant fait par les ateliers, nous devons renégocier le contrat de location et engager des frais pour réparer les sujets existants en ampoules.

Passage du jury pour les « maisons décorées et illuminées »

- 12 inscrits.
- 1^{er} : M. BRISCHOUX : rue du Puits avec 72 points.
- 2^{ème} : Mme JANOT : Jardin du Lorday avec 66 points.
- 3^{ème} : M. ROY : la maison, avec 65 points. La fontaine est hors concours et un panier garni est offert.
- Les autres participants ont un bon d'achat de 15 euros remis lors de la réception du samedi 26 janvier à 11h en mairie, les invitations sont faites par la Communication.
- Une lettre de félicitations sera attribuée à M. D'ORIO rue des Acacias et à M. TYRODE rue Estienne Jodry pour les remercier de l'embellissement qu'ils apportent au village.

Art et Chocolat : 09 et 10 mars 2013

- 11 peintres inscrits à ce jour (courrier de confirmation envoyé dès le 06 février).
- Atelier maintenu pour les enfants sous forme de concours sur le thème de Pâques, information faite par la presse et Chérie FM, pas de plaquette pour les écoles, éventuellement sous forme de marque-pages distribués par Mme CROCCO lors de ses interventions dans les écoles dès le lundi 04 mars. Remise à chaque candidat d'un sujet en chocolat.
- Contact a été pris avec la chocolaterie « Le Criollo » de Besançon qui semble intéressée, et la pâtisserie LHOMME de L'Isle sur le Doubs.
- Installation par la Commission de 9h30 à 10h30 ; courrier modifié pour les peintres que l'on reçoit à partir de 10h30.
- La Bibliothèque souhaite venir pour vendre des livres d'occasion et faire du déstockage, on le notera sur l'affiche, elle propose de mettre en évidence les livres liés au chocolat et peut-être l'expo qui tourne sur le chocolat pour faire une animation supplémentaire.

Fête de la Musique : samedi 22 juin 2013 de 18h à 1h du matin

- Rappel de la ligne de budget : 4 000 euros.
- Faire la programmation des deux scènes et la finaliser pour le 15 mai 2013.
- Contacts à prendre par téléphone avec des groupes présélectionnés par la Commission. Garder 5 groupes pour la scène extérieure en leur demandant de venir faire leur temps de balance entre 15h et 17h pour gagner du temps entre les passages. Privilégier les chorales et chanteurs pour la salle polyvalente.
- Trouver deux associations pour gérer la salle polyvalente et la Place Centrale pour la restauration. Demander à Christian BELZ de lancer un message auprès des associations et lors de l'AG de l'Amicale des Associations Bavonaises le 17 février.
- Faire des demandes de devis pour HAROUN et société de gardiennage.
- Demander un devis pour location de WC sur la Place Centrale.
- Prendre les arrêtés pour la place et les riverains.
- Garder le système des tickets de restauration pour les groupes et l'étendre à HAROUN.

Ces comptes-rendus n'appellent aucun questionnement de la part des membres présents.

VII – Décision

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↻

Monsieur le Maire fait part de la décision prise dans le cadre de la délibération du 02 novembre 2010 concernant la délégation de signature :

- **Décision 01/2013** : *Signature de la Convention de partenariat concernant la mise à disposition gratuite à Pays de Montbéliard Agglomération, de la salle polyvalente de Bavans – Concert « Quartet et Comédie musicale américaine ».*

VIII – Comptes-rendus de la Municipalité

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↻

Les comptes-rendus du 12 décembre 2012, des 02, 09, 23 et 30 janvier et du 06 février 2013 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

Ces comptes-rendus n'appellent aucun questionnement de la part des membres présents.

IX – Divers

- **La Convention entre la Commune et l'Amicale des Associations Bavonaises est signée.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

- **Démolition immeubles rue de la Berge.**

Les locataires des 2 immeubles des 1-2-3-4 rue de la Berge ont été reçus par Habitat 25 (organisme logeur) le 17 décembre 2012, pour leur annoncer la programmation de la démolition des 64 logements en 2014 sans reconstruction sur site (zone inondable bleu foncé du PPRI).

Typologie 1 T1, 10 T2, 21 T3, 13 T4, 15 T5 et 4 T6, soit 64 logements sur 141 au total sur Champerriet, dont 3 occupés par la PMI, l'ADDSEA, et Habitat 25.

Pourquoi ces démolitions ? Il y a deux raisons majeures :

- Quartier affecté par une vacance importante due à l'inadaptation des immeubles et à la situation locale de l'emploi (aggravation récente à 20%),
- Difficultés techniques : façades en mauvais état avec décollement de l'isolation extérieure. Ponts thermiques depuis les toitures terrasses et apparition d'humidité et donc d'insalubrité dans les logements (absence de VMC).

45 logements encore occupés à ce jour, 45 familles (180 personnes).

Recours à une maîtrise d'œuvre sociale (MOS) pour l'accompagnement individualisé des locataires.

Prestataire HDL (Conseillère en économie sociale et familiale).

- Chaque famille a dû déposer une demande de logement à Habitat 25.
- Suivi des dossiers par le service des attributions et passage prioritaire en commission d'attribution Habitat 25.
- Mobilisation des partenaires avec un protocole de relogement pour trouver des logements dans le quartier à Bavans ou dans les communes alentour.
- Obligation du bailleur : 3 propositions de relogement minimum, congé officiel de 6 mois si nécessaire.

Questionnement par **Isabelle BIGEARD, Yann AUDOUZE, Danielle PERRON** : « Sur le relogement des familles et l'impact financier de la chute de logement social (18%) sur les dotations »

Pierre KNEPPERT : « Les familles seront accompagnées »

- Faurecia : visite des locaux.

« Nous avons été reçus cet après-midi par le Directeur adjoint de site Monsieur REYNAUD et Monsieur DE MATOS. Le site atteint aujourd'hui sa pleine maturité avec 550 personnes, dont une quinzaine de contrats ou de prestataires.

Donc aujourd'hui, c'est la stabilité malgré un environnement difficile, et le centre de Bavans tire d'autant mieux son épingle du jeu, du fait qu'elle abrite la direction mondiale de l'innovation. Augsburg en Allemagne est complémentaire à Bavans et de même taille. »

- Prochaine séance le 28 mars 2013 à 19h.

Séance levée à 20h30